

Fiche d'inscription 2023 - 2024

(à remettre impérativement avec le règlement pour l'année entière et les documents demandés au plus tard le 30 septembre 2023)

NOM Prénom (danseur) :

Date de naissance

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone (danseur) :

Email (danseur) :

Responsables : Nom Prénom :

tel :

Email :

Nom Prénom :

tel :

Email :

Cours suivis :

(Lieu de cours : La Hune / Chantejeau)

Eveil et initiation avec Bénédicte Peridy

- Initiation : Mercredi 14h00 / 15h00

- Eveil : Mercredi 15h00 / 15h45

Classique avec Delphine Jouteau

- Mardi 17h00 / 18h00

- Mardi 18h00 / 19h15

- Mercredi 19h / 20h30

- Jeudi 17h30 / 18h30 ou 17h30 / 19h00 (débutante pointe)

Classique avec Karine Brigeon

- Mardi 19h15 / 20h45

- Mercredi 17h30 / 19h00

Hip-hop / Danse urbaine avec Tanya Brigeon

- Lundi 17h30 / 18h45

- Lundi : 19h10 / 20h25

- Mardi 17h30 / 18h30

- Mardi : 19h15 / 20h30

Modern'jazz avec Karine Brigeon

- Lundi 19h00 / 20h30

- Lundi : 20h30 / 22h00

- Mardi : 21h / 22h30

- Mercredi 16h00 / 17h30

- Jeudi : 19h00 / 20h30

Hip-hop ado et Afro adulte avec Ekué Bass

- Ado : Mercredi 19h00 / 20h00

- Adulte : Mercredi : 20h00 / 21h00

Contemporain adulte avec Bénédicte Peridy

- Lundi 20h30 / 22h00

PAIEMENT: **Adhésion annuelle aux JAD : 25 € pour l'année**

Montant à régler pour les cours en fonction du nombre de cours suivis, et de la durée du cours :

• Cours d'une heure et moins :

- 1 cours par semaine : 195 € (3 x 65 €)
- 2 cours par semaine : 270 € (3 x 90 €)
- 3 cours par semaine : 345 € (3 x 115 €)

• Au moins un cours de plus d'1h dans la semaine

- 1 cours par semaine : 210€ (3 x 70 €)
- 2 cours par semaine : 285€ (3 x 95 €)
- 3 cours par semaine : 360 € (3 x 120 €)

Le règlement de l'année est dû à l'inscription -

Montant total (adhésion + cotisations /cours) : €

Nous vous offrons la possibilité de régler en 3 fois

- 1er versement (avec l'adhésion de 25 €) : €

Les 3 chèques doivent être remis à l'inscription

- 2ème versement (chèque présenté en janvier 2024) : €

Chèques établis à l'ordre des JAD (Jeunes Amis de la Danse)

- 3ème versement (chèque présenté en avril 2024) : €

Nom de l'émetteur des chèques : *Noter le nom du danseur au dos des chèques*

Autre mode de règlement : - Chèques ANCV : €

- Pass-Sport : € joindre le document au nom de l'élève justifiant du droit avec le code

Si Cours suivis dans une autre section JAD : FONTAINE JAD Les Roches JAD Mignaloux

Précisez le ou les cours suivis, jour, professeur(s) :

Adhésion annuelle à régler à JAD St Benoit si paiement des cours effectué à une autre section : 15 €

A joindre à cette fiche complétée et accompagnée du règlement :

- Une attestation de non-contre-indication à la pratique de la danse ou un certificat médical
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise une éventuelle utilisation de photos ou images de danse (cours-spectacles) où le danseur pourrait apparaître, aux seules fins de parution possible dans la presse ou autres supports (exposition de photos, affiches, bulletin municipal, site internet des JAD, réseaux sociaux des JAD, film du spectacle, photo de groupe ...) **oui** **non**

REGLEMENT INTERIEUR :

Je soussigné,

responsable de l'enfant (*danseur mineur*)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des JAD (*document joint/ site internet*) et en accepte les conditions.

A,

le

Signature,
Précédée de la mention « lu et approuvé »